



l'oxygène
à la source

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE DU PRESIDENT

N° 2023-099

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18,

Vu les délibérations n°211-20 du 31 août 2020, n°018-22 du 24 janvier 2022 et n°319-22 du 12 décembre 2022 concernant l'élection des Vice-Présidents,

- ARRETE -

Article 1 : M. Christian ROPHILLE, Vice-Président du SILA, est délégué pour représenter le SILA, lors de l'état des lieux après travaux prévu le lundi 26 juin 2023 à 14h00 à Meythet, concernant l'institution d'une servitude de passage avec occupation temporaire relative à la desserte eaux usées du chemin de Soulaz sur la commune d'Annecy (commune déléguée de Meythet).

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à l'intéressé et publié.

Fait à Cran-Gevrier,
le 16 mai 2023

Le Président,
Pierre BRUYERE

reçu à la Préfecture

Le 22 MAI 2023

Publié le 24 MAI 2023

Exécutoire le 24 MAI 2023

Le Président
Pierre BRUYERE

